

Gouvernement du Québec

## Décret 55-2025, 23 janvier 2025

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec aux conférences provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres de la Santé qui se tiendront les 29 et 30 janvier 2025

ATTENDU QUE les conférences provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres de la Santé se tiendront, les 29 et 30 janvier 2025;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Santé et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Daniel Paré, dirige la délégation officielle du Québec aux conférences provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres de la Santé qui se tiendront les 29 et 30 janvier 2025;

QUE la délégation officielle du Québec, outre le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux, soit composée de :

Madame Valérie Fontaine  
Directrice des affaires internationales et  
intergouvernementales  
Ministère de la Santé et des Services sociaux;

Monsieur Sébastien Côté  
Conseiller en relations intergouvernementales  
Secrétariat du Québec aux relations canadiennes  
Ministère du Conseil exécutif;

QUE le mandat de cette délégation officielle soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
DAVID BAHAN

84907

